



République Française  
Arrondissement d'Ancenis  
COMMUNE D'OUDON

## DECISION MUNICIPALE N° 2024\_ M009

### Portant signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation partielle du bâtiment 124 Rue Alphonse Fouschard

#### Le Maire de la Commune d'OUDON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2121-29 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal 2023- D110 du 01 décembre 2023 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

**Considérant** que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation partielle du bâtiment 124 Rue Alphonse Fouschard, l'entreprise PEP'S architecture a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

#### DECIDE

**Article 1** : De signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation partielle du bâtiment 124 Rue Alphonse Fouschard avec la société PEP'S architecture, pour un montant de 15 680 € HT.

**Article 2** : Mme la directrice générale des services d'OUDON, et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Signé par : Alain BOURGOIN  
Date : 08/02/2024  
Qualité : Maire